

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Affaire suivie par :
SECTEUR A - DD28- 02-38-77-33-78

[résultats à afficher en mairie](#)

Destinataire(s)

MONSIEUR LE PRESIDENT - EAUX DE RUFFIN
MONSIEUR LE PRESIDENT - COM D'AGGLO DU PAYS DE DREUX
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE VILLEMEUX SUR EURE
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE VERNOUILLET
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE TREON
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE STE GEMME MORONVAL
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE SAULNIERES
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE LURAY
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE LE BOULLAY THIERRY
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE GARNAY
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE DREUX
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE CRECY COUVE
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE AUNAY SOUS CRECY
MONSIEUR LE DIRECTEUR - SUEZ EAU FRANCE
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE MARVILLE MOUTIERS BRULE
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE GARANCIERES EN DROUAI
- DD DE L'EURE

La synthèse annuelle 2021 de la qualité de l'eau par commune (infofacture) est disponible au lien suivant :
<https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/qualite-de-leau-potable-synthese-annuelle-par-commune-info-facture> et ci-après les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

COM AGGLO DU PAYS DE DREUX

Prélèvement	00120951	Commune	VERNOUILLET
Unité de gestion	0365 COM AGGLO DU PAYS DE DREUX	Prélevé le :	lundi 06 novembre 2023 à 09h18
Installation	CAP 000424 LA COUTURE B2 (F5)	par :	SS
Point de surveillance	P 0000000485 CAPTAGE DE LA COUTURE B2 (F5)	Type visite :	RP
Localisation exacte	ROBINET REFOULEMENT AVT		

Analyses laboratoire

Résultats

Limites de qualité
inférieure supérieure

Références de qualité
inférieure supérieure

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Type de l'analyse : 28OHV

Code SISE de l'analyse : 00126862

Référence laboratoire : LSE2311-21549

COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS

Composé	Résultat	Unité	Limite inférieure	Limite supérieure	Référence inférieure	Référence supérieure
Chlorure de vinyl monomère	<0,004	µg/L				
Dichloroéthane-1.1	<0.50	µg/L				
Dichloroéthane-1.2	<0.50	µg/L				
Dichloroéthylène-1,1	<0,50	µg/L				
Dichloroéthylène-1.2 cis	<0.50	µg/L				
Dichloroéthylène-1.2 total	<0.50	µg/L				
Dichloroéthylène-1,2 trans	<0,50	µg/L				
Dichlorométhane	<5.0	µg/L				
Tétrachloroéthane-1.1.2.2	<0.50	µg/L				
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	2,30	µg/L				
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	3,01	µg/L				
Tétrachlorure de carbone	<0.50	µg/L				
Trichloroéthane-1,1,1	<0,50	µg/L				
Trichloroéthane-1,1,2	<0,20	µg/L				
Trichloroéthylène	0,71	µg/L				
Trichlorofluorométhane	<0,50	µg/L				

SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION

Composé	Résultat	Unité	Limite inférieure	Limite supérieure	Référence inférieure	Référence supérieure
Bromoforme	<0.50	µg/L				
Chlorodibromométhane	<0.20	µg/L				
Chloroforme	<0,5	µg/L				
Dichloromonobromométhane	<0.50	µg/L				
Trihalométhanes (4 substances)	<0.50	µg/L				

Le contrôle renforcé montre une eau brute utilisée pour la production d'eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Chartres, le 30 janvier 2024

P/le Préfet,
P/ le directeur départemental,
Le Référent de l'unité Eaux
potable et de Loisirs

signé :

Alexis CARRERE